



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Bureau des élections et des associations

ARRAS, le 15 avril 2024

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS INSCRITS
AU SECOND TOUR DE SCRUTIN DE L'ÉLECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE
DE SAILLY-EN-OSTREVENT DU 21 AVRIL 2024 (5 SIÈGES A POURVOIR)**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de M. Christophe MARX, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-10-93 du 19 décembre 2023 accordant délégation de signature à M. Christophe MARX, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 portant convocation des électeurs de SAILLY-EN-OSTREVENT à une élection municipale complémentaire les 14 et 21 avril 2024 ;

Vu les récépissés définitifs de déclaration de candidature ;

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

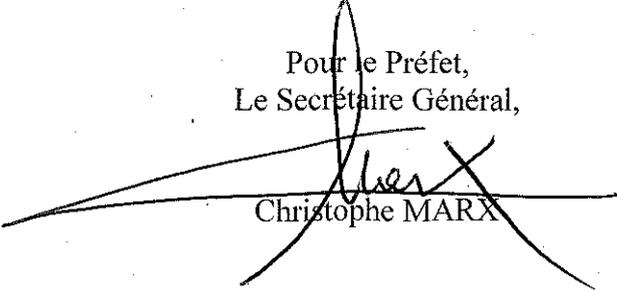
Article 1^{er} : La liste des candidats, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du second tour de l'élection municipale complémentaire de SAILLY-EN-OSTREVENT est arrêtée comme suit :

- M. Frédéric BANDINI
- Mme Emilie DALMASSO
- M. Thierry DOIGNIES
- M. Richard GOFFART
- M. Yacine HAMOUDI
- M. Jean-Michel SCHWARZ

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Christophe MARX